

PRIMATURE  
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DES COMPTES PUBLICS  
SECRETARIAT D'ETAT  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
CENTRE DE FORMATION ET DE  
PERFECTIONNEMENT



N'Djaména, le 10 JUIL. 2023.

DECISION N°18 / MFBCP/SE/SG/DGI/CFP/2023.

Portant création d'un Comité de Gestion de la Conduite du Changement au sein de la Direction Générale des Impôts.

**Le Directeur Général des Impôts.**

- Vu la Charte de la Transition Révisée ;
- Vu le Décret N°002/PT/2022 du 12 Octobre 2022, portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
- Vu le Décret N°003/PT/PM/2022 du 14 Octobre 2022, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition et le texte modificatif subséquent ;
- Vu le Décret N°084/PT/PM/2020 du 30 Novembre 2022, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses membres ;
- Vu le Décret N°2057/PCMT/2022 du 09 Juillet 2022, portant remaniement du Gouvernement de Transition ;
- Vu le Décret N°2454/PR/MFB/2022 du 01 Août 2022, portant Organigramme du Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics ;
- Vu l'Arrêté N°006/PR/MFB/SE/DGM/DGSI/2021 du 19 janvier 2021, portant Organisation et Attributions de la Direction Générale des Services des Impôts ;
- Vu les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est créé à la Direction Générale des Impôts, un Comité de Gestion de la conduite du Changement.

**Article 2 :** Le Comité de Gestion de la Conduite du Changement est chargé de :

- Concevoir le plan d'action relatif à la gestion de la conduite du changement ;
- Réaliser toutes les activités en matière de gestion de la conduite du changement ;
- Suivre les activités de toutes les réformes induisant le changement ;
- Suivre les changements induit par l'E - Tax ;

- Réaliser les actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès des agents de la Direction Générale des Impôts pour les amener à devenir des acteurs du changement ;
- former les agents de la Direction Générale des Impôts dans le cadre des activités de E - Tax.

**Article 3 :** Le Comité de Gestion est composé de :

**Président :** Le Directeur l'Informatisation et de la Modernisation Fiscale ;

**Vice - Président :** Conseiller WANDI DASSIDI. Point focal ;

**1<sup>er</sup> Rapporteur :** Le Chef de Division de la communication;

**2<sup>ème</sup> Rapporteur :** Le Chef de l'Inspection Principal des Services Adjoint.

Membres :

1. ALLADOUMBAYE MADJIRO HERIBERT
2. MAHAMAT YAYA HISSEIN
3. ABAKAR ADOUM EL HADJI
4. TOUKA DJOUMA
5. MADMADJI FELICITE.
6. MAHAMAT SALEH BAHAR ABAKOURA

**Article 4 :** Le Comité de Gestion de la Conduite du Changement est tenu de produire un rapport tous les deux mois à adresser au Directeur Général des Impôts ;

**Article 5 :** le Comité de Gestion peut solliciter l'expertise de tout cadre de la DGI désirant apporter sa contribution.

**Article 6 :** Le Comité de Gestion de la Conduite du Changement fonctionne et réalise ses activités sur le budget de fonctionnement de la Direction Générale des Impôts.

**Article 7 :** la présente Décision prend effet pour compter de la date de sa signature.

Fait à N'Djaména le,

  
**MBAIRARI BARI HENRI**

